



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question au Gouvernement n° 3766

Texte de la question

LANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION

M. le président. La parole est à M. Rémi Delatte, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Rémi Delatte. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous en prie, abrégez nos souffrances !

M. Roland Muzeau. Respectez le Parlement ! (*Sourires.*)

M. Rémi Delatte. Madame la ministre, la loi du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, a créé le droit à l'orientation professionnelle et prévu que l'exercice de ce droit s'appuie sur le service public de l'orientation.

La création du SPO part d'un constat. Les ressources en matière d'orientation sont de plusieurs types : les lycéens s'adressent aux conseillers d'orientation de l'éducation nationale, les étudiants aux services d'information et d'orientation professionnelle des universités, les jeunes demandeurs d'emploi aux missions locales, les autres demandeurs d'emploi à Pôle emploi ou à l'Association pour l'emploi des cadres, les personnes handicapées à Cap Emploi, sans compter les salariés qui trouvent des conseils auprès des organismes paritaires collecteurs agréés et des Fonds de gestion du congé individuel de formation. Or ces différents acteurs, malgré leur compétence, n'apportent chacun qu'une partie de l'information disponible, qu'il s'agisse des diplômes existants, de la situation actualisée de l'emploi ou des perspectives futures.

La mise en place du SPO vise donc à fédérer l'ensemble des ressources existantes, de manière à renforcer la capacité de réponse de chaque acteur. Dans le contexte économique actuel, son déploiement est donc très attendu : il favorisera l'orientation des jeunes et des demandeurs vers les métiers qui recrutent et leur apportera un conseil personnalisé et plus complet en matière de formation et d'orientation professionnelle.

Madame la ministre, quel bilan tirez-vous de la mise en oeuvre du SPO ? Où en est le processus de labellisation des sites dans les territoires ? Enfin, comment envisagez-vous le déploiement du SPO dématérialisé ?

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Mme Nadine Morano, *ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle*. Vous avez raison, monsieur le député, l'orientation et la formation professionnelle de nos concitoyens est un enjeu majeur : quel que soit son âge, où qu'il habite, quel que soit son niveau de formation, tout un chacun a besoin de trouver la bonne information pour s'orienter dans sa vie professionnelle et trouver des formations à des métiers qui recrutent.

Le service public de l'orientation est d'abord constitué d'un service dématérialisé, informatique, que nous avons lancé le 6 décembre dernier avec Robert Pitte, délégué à l'information et à l'orientation. C'est un travail interministériel, mené avec l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et de la recherche, et mon ministère. Ce site s'appelle " Orientation pour tous " ; chacun peut y apprendre quels sont les métiers qui recrutent, et lire les fiches d'information nécessaires. Nous avons voulu accompagner ce site d'un dispositif performant : un service téléphonique de premier accueil, avec un numéro de téléphone gratuit, le 0811 70 39 39, que vous pouvez appeler dès maintenant.

Pour aller encore plus loin dans l'accompagnement de nos concitoyens, nous avons décidé de labelliser des

sites qui permettront d'accueillir les Français qui ont besoin des s'informer sur les métiers ou d'être réorientés, ou encore qui souhaitent créer leur entreprise. Dans chaque bassin d'emploi, des sites seront ainsi labellisés. Nous espérons en labelliser 350 dans les mois qui viennent. Plusieurs sites ont déjà reçu leur label ; je pense notamment au Campus des métiers, à Marseille, qui est déjà en fonction et qui marche très bien.
(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3766

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Apprentissage et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 décembre 2011